

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 11 juillet 2011, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault
M. François Brisson	

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

M. Robert Taylor, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- L'ordre du jour est révisé et accepté unanimement.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

Séance ordinaire du
LUNDI 11 JUILLET 2011 À 20 H 00
ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

- | | | |
|-------------------------------------|------|--|
| | Doc. | |
| Assemblées de juin 2011 | | |
| 1 | → | Procès-verbaux des 13 et 22 juin 2011 |
| 1.2 | | Suivi des procès-verbaux |
| Assemblée du 11 juillet 2011 | | |
| 2 | → | Liste des comptes à payer |
| 2.1 | → | Ajouts du 7 juillet 2011 |
| Période de questions | | |
| 3 | | Administration générale |
| 3.1 | | Conseil municipal |
| 3.1.1 | | Politique des conditions de travail des employés municipaux |
| 3.1.2 | | Invitation au tournoi de golf Loisirs camping mon repos |
| 3.2 | | Gestion financière et administrative |
| 3.2.1 | → | Demande de soumission pour la nomination des vérificateurs 2011 |
| 3.2.2 | | Embauche d'une remplaçante au poste d'Agente de communication et |

- 3.2.3 → adjointe au Service des Loisirs
Séminaire annuel de la COMAQ
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service de police
 - 4.1.1 Interdiction de flânage stationnement de l'église
 - 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 → Rapport d'intervention
 - 4.2.2 Aide au chef pompier
- 5 **Transport**
 - 5.1 Réseau routier
 - 5.1.1 → Balises de rue
 - 5.1.2 → Carrières et Sablières
- 6 **Hygiène du milieu**
 - 6.1 Eau potable – Information sur projet d'étude
 - 6.2 Réseau d'égouts
 - 6.3 Matières résiduelles
 - 6.3.1 → Collecte spéciale des feuilles à l'automne 2011
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 → Liste des permis émis du 1^{er} au 31 juin 2011
 - 7.1.2 → Demande de lotissement
 - 7.1.3 → Mesures d'urgence
 - 7.1.4 → Pochettes de bienvenue
 - 7.1.5 → Adoption du 2^e projet – Règlement 712-11
- 8 **Loisirs et culture**
 - 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Dépôt du rapport d'activités 2011 des Rassembl'Arts
 - 8.1.2 → Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles
 - 8.1.3 Embauche d'une remplaçante au poste de Directrice du service des Loisirs
 - 8.1.4 → Embauche d'un 5^e animateur au camp de jour
 - 8.1.5 → Fête des Récoltes
 - 8.1.6 Logiciel de gestion en Loisirs
 - 8.2 Centre récréatif
 - 8.2.1 → Offre de services – Entrée électrique

Période de questions

Points d'information

Correspondance

* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec la réceptionniste pour l'obtenir.*

- Co-1 Mariville – Appui à la MRC de Rouville – Pont Champlain
- Co-2 Mariville – Cédule du radar portatif
- Co-3 Infrastructures Québec – Programme Fonds PPP Canada
- Co-4 Ressources Humaines et Développement des compétences Canada –
Approbation de dossier
- Co-5 Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Montérégie - Sondage

Co-6 CSST – Baisse du taux de versement périodique
Co-7 MRC de Rouville – Cours d'eau Noiseux-Gauvin et ses branches 1 et 2

Varia

1. Le Gardangeois
2. Surplus accumulé
3. Appui au lac Bleu

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 07-210-11

CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2011

CONSIDÉRANT les discussions sur le libellé de la résolution 06-169-11 et l'absence de consensus entre les membres du conseil sur cette résolution;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2011.

.-M. Yvan Pinsonneault demande le vote :

.- Ont voté pour : Jacques Lessard
François Brisson
Odette Ménard

.- Ont voté contre : Rhéal Grenier
Louis Robert
Yvan Pinsonneault

De dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Rejetée

RÉSOLUTION 07-211-11

CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 22 JUIN 2011

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur François Brisson à cette séance.

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2011
en enlevant le nom de Monsieur Brisson aux conseillers présents de cette séance;

De dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit
procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-212-11

CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que les conditions salariales du directeur général et secrétaire-trésorier ont
été négociées lors de son embauche et que celles-ci ont été acceptées par
les deux parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que ces conditions prévoyaient le versement d'une contribution de
l'employeur de 4% du salaire brut à titre de contribution au régime de
retraite de Monsieur Robert Taylor;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson
APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de verser la contribution de 4 % du salaire brut à Monsieur
Taylor à compter de la date d'embauche au 8 juin 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-213-11

CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après
résumés :

Paiements directs ACCES D		16 631.30 \$
Fournisseurs :	11230 à 11348	96 567.09\$
Déboursés directs :	11209 à 11229	5 332.13 \$
Salaires :		28 241.45 \$

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 HEURES 10

.- Un citoyen fait remarquer qu'une ornière s'est formée sur le chemin Séraphine face au numéro civique 363. Le service de voirie sera avisé et les travaux de réfection seront réalisés au besoin.

.- Une citoyenne mentionne que des piquets de support pour les publi-sacs sont réapparus dans les terrains de certaines propriétés de la municipalité. Madame Ménard mentionne que la municipalité a fait enlever tous ces piquets sur les emprises des rues de la municipalité et le conseil a même adopté une résolution interdisant l'installation de ces piquets sur l'emprise des rues de Ange Gardien. Par contre, les propriétaires peuvent autoriser ces piquets sur leur terrain privé. La municipalité ne peut alors interdire l'installation de ces piquets sur les terrains privés des citoyens.

.- Un membre du conseil s'interroge sur la visibilité de la mosaïque de la traverse pour la piste multifonctionnelle au coin des rues Principale et de la Volière. D'autres membres de l'assemblée sont satisfaits de la visibilité. On verra à l'usage comment les automobilistes réagissent à cette signalisation et nous la réajusterons au besoin dans les années futures.

.- Une citoyenne s'informe sur l'absence des lignes de centre et des lignes de rive sur les rangs Casimir et Séraphine. Madame Ménard indique qu'il y a une cédule de lignage des lignes de centre aux deux ans en alternance pour les rangs Casimir et Séraphine. Quant aux lignes de rives, elles sont repeintes sur une cédule de quatre ans dans toutes les rues de la municipalité.

.- Un citoyen s'informe sur le droit d'intervention du directeur général et secrétaire-trésorier dans les discussions du conseil municipal. Monsieur Taylor lui mentionne que selon le code municipal du Québec qui s'applique à toutes les municipalités, le directeur général participe pleinement aux discussions et aux délibérations du conseil. Il a même l'obligation de faire rapport au conseil sur tout sujet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue d'une saine administration publique. Madame Ménard complète en mentionnant que le directeur général doit assurer le rôle de personne ressources pour documenter les décisions du conseil et soumettre ses propres conclusions et présenter ses recommandations sur les différents projets discutés au conseil municipal sans toutefois avoir droit de vote.

.- Un citoyen demande quelles sont les avenues possibles lors d'un dépôt d'un certificat donnant suite à une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt. Monsieur Taylor lui mentionne qu'il y a trois possibilités à cette procédure :

- 1 - soit le nombre de signataires habiles à voter est insuffisant pour réclamer un référendum alors le règlement d'emprunt est adopté tel que présenté par le conseil municipal;
- 2 - soit le nombre de signataires habiles à voter est suffisant alors le conseil à deux options :
 - a- Il décide d'abroger le règlement d'emprunt;
 - b- Il décide d'initier une procédure de référendum auprès de tous les citoyens habiles à voter afin de connaître la décision finale sur l'adoption ou le rejet du règlement.

En tout temps, le conseil municipal a la prérogative de présenter un projet modifié et/ou d'adopter un règlement sur un projet modifié ou un nouveau projet. Le conseil municipal exerce tous les pouvoirs que lui donne le code municipal; il ne peut les déléguer.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 22 HEURES

RÉSOLUTION 07-214-11

CONSEIL MUNICIPAL – INVITATION TOURNOI DE GOLF

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser Messieurs Jacques Lessard et Robert Taylor à participer au nom de la municipalité au tournoi de golf des Loisirs Camping Mon Repos et d'autoriser une dépense de 200 \$ pour les frais d'inscription au tournoi et le remboursement des frais afférents à cette activité

Adoptée

RÉSOLUTION 07-215-11

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE – ADJUDICATION DU CONTRAT D'AUDITEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la vérification comptable pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011 auprès de deux firmes comptables.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues comme suit :

- Samson Bélair Deloitte & Touche	8 500 \$,
- Raymond Chabot Grant Thornton	9 750 \$,

Taxes non incluses;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder le contrat d'auditeur externe à la firme Samson Bélair Deloitte & Touche pour l'année 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-216-11

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE – EMBAUCHE AU POSTE D’AGENT DE COMMUNICATION & D’ADJOINT AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT le départ de la détentrice de ce poste pour un congé de maternité et qu’il est nécessaire de combler ce poste de façon temporaire;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d’embaucher Madame Julie Robitaille pour le remplacement du congé de maternité à compter du 4 juillet 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-217-11

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE – SÉMINAIRE ANNUEL COMAQ

CONSIDÉRANT la tenue du 9^e séminaire annuel de la corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendra les 22 & 23 septembre prochain à Bécancour sous les thèmes des nouvelles règlementations municipales.

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d’autoriser les dépenses des frais d’inscription et des frais afférents pour la participation de Madame Martine Barber au séminaire annuel de la COMAQ.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-218-11

SÉCURITÉ PUBLIQUE – INTERDICTION DE FLÂNAGE : TERRAIN DE L’ÉGLISE

CONSIDÉRANT qu’il y a une problématique de flânage sur le terrain de stationnement de l’église de Ange-Gardien et que pour intervenir les policiers de la Sureté du Québec doivent avoir une interdiction de flânage afin d’exiger la circulation des individus sur le terrain de l’église.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l’autorisation de la fabrique de l’église de Ange-Gardien pour interdire le flânage sur le terrain de stationnement.

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de poser aux frais de la municipalité les pancartes interdisant le flânage dans le stationnement de l'église de Ange-Gardien.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-219-11

SÉCURITÉ PUBLIQUE – AIDE FINANCIÈRE AU CHEF POMPIER

CONSIDÉRANT que le chef pompier et sa femme ont été impliqués dans un grave accident automobile et que cette dernière demeurera hospitalisée pour plusieurs mois;

CONSIDÉRANT que la quête de la messe du Festival Country du Porc de l'Ange-Gardien a récolté la somme de 500\$ pour venir en aide à cette famille.

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 500\$ pour venir en aide à la famille de Monsieur Philippe Chartrand.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-220-11

TRANSPORT – BALISES DE RUE

CONSIDÉRANT que la traverse sur la rue Saint-Georges ne s'avère pas assez visible et que nous retrouvons sur cette rue une circulation lourde;

CONSIDÉRANT que nous remarquons une vitesse excessive des véhicules automobiles sur la rue des Geais-Bleus.

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 1090\$ pour l'achat de 3 balises pour sensibiliser et ralentir les utilisateurs des rues St-Georges et des Geais-bleus.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-221-11

TRANSPORT – CARRIÈRES & SABLIERES : COMMISSION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le dépôt par la MRC Brome-Missisquoi d'une demande d'intervention auprès de la Commission municipale du Québec concernant le partage des droits sur les carrières et sablières avec les municipalités limitrophes;

CONSIDÉRANT que six municipalités limitrophes n'ont pas signées de protocole d'entente et sont concernées dans cette demande d'intervention soit : Saint-Alexandre, Sainte-Brigide d'Iberville, Ange-Gardien, Saint-Césaire, Saint-Alphonse-de-Granby et Granby;

CONSIDÉRANT que selon l'interprétation du conseil municipal, nous ne sommes pas tenus de conclure une entente de partage des droits, puisque les municipalités limitrophes ne subissent pas les inconvénients liés au transport des substances visées;

CONSIDÉRANT qu'après avoir emprunté les routes municipales de Ange-Gardien, les matières visées utilisent exclusivement les routes provinciales pour satisfaire les livraisons aux clients éventuels.

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Ange-Gardien refuse pour l'instant de conclure une entente sur le partage des droits compensatoires relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et demande appui aux autres municipalités concernées par cette demande afin de faire front commun auprès de la commission municipale de Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-222-11

HYGIÈNE DU MILIEU–COLLECTE SPÉCIALE DES FEUILLES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ange-Gardien ne participe pas au service de collecte de résidus vert auprès de la MRC de Rouville et que la collecte des feuilles à l'automne n'est pas incluse dans le service de collectes des ordures;

CONSIDÉRANT que ce service est utile et souhaitable pour les citoyens de Ange–Gardien;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépenses pour une collecte des feuilles à l'automne en raison de 1.80\$ par unité d'habitation dans le périmètre urbain de la municipalité.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-223-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – COMPENSATION À DES FINS DE PARCS POUR LES PROJETS DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT le règlement 702-10 concernant la compensation à des fins de parcs;

CONSIDÉRANT une demande de lotissement pour le lot 3 517 592;

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de réclamer une réserve foncière de 10% de la superficie du projet de lotissement à des fins de parcs et dans le cas où le terrain ne permet pas la localisation de parcs de réclamer une redevance monétaire correspondant à 10% de la valeur foncière du lotissement à titre des compensation à des fins de parcs.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-224-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – 2^e PROJET DE RÈGLEMENT 712-11 MODIFINT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDAMENTS, À L'EFFET D'ÉLIMINER LA ZONE 208 ET DE D'AGRANDIR À CET EFFET LA ZONE 116 EN AJOUTANT L'USAGE DE SERVICES DE GARDERIE

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le lundi 11 juillet 2011 à 19h00;

CONSIDÉRANT qu'à cette assemblée aucune opposition n'a été manifestée;

POUR CES MOTIFS:

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet de règlement 712-11.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-225-11

LOISIRS ET CULTURE - PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS

SPORTIVES ET CULTURELLES

- CONSIDÉRANT que la municipalité subventionne les inscriptions au hockey mineur et au patinage artistique depuis plusieurs années à raison de 150\$;
- CONSIDÉRANT que cette subvention était versée aux citoyens de 4 à 22 ans;
- CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de tous âges pratiquent des loisirs sportifs et culturels
- CONSIDÉRANT le désir d'élargir l'accessibilité à tous les citoyens aux activités sportives et culturelles qui ne sont pas parrainées par la municipalité.
- CONSIDÉRANT une modification du programme, suggérée par Monsieur Louis Robert, afin d'exclure les citoyens de 18 ans et plus et de limiter le versement de subvention exclusivement aux citoyens âgés de 4 ans à 17 ans;

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET RÉSOLU d'adopter le programme d'incitation aux activités sportives et culturelles tel que modifié.

.-M. Yvan Pinsonneault demande le vote :

.- Ont voté pour : Jacques Lessard
François Brisson
Odette Ménard

.- Ont voté contre : Rhéal Grenier
Louis Robert
Yvan Pinsonneault

Rejetée

RÉSOLUTION 07-226-11

LOISIRS ET CULTURE - EMBAUCHE D'UNE REMPLAÇANTE AU POSTE DE DIRECTICE DU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le départ de la détentrice de ce poste pour un congé de maternité et qu'il est nécessaire de combler ce poste de façon temporaire;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'embaucher Madame Marie-Pier Painchaud pour le remplacement du congé de maternité à compter du 4 juillet.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-227-11

LOISIRS ET CULTURE – EMBAUCHE D'UN 5^e ANIMATEUR AU CAMP DE JOUR

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert
APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Andréanne Bérubé-Fréchette comme animatrice du camp de jour.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-228-11

LOISIRS ET CULTURE – FÊTE DES RÉCOLTES

CONSIDÉRANT la programmation et les prévisions budgétaires de 7 650 \$ déposés par la directrice des loisirs;

CONSIDÉRANT le besoin en mettre en place une petite caisse pour assurer le paiement comptant et la monnaie pour les kiosques de rafraîchissements;

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser les dépenses de 7 650 \$ pour les activités de la fête des récoltes et la mise en place d'une petite caisse de 1 500 \$ pour les kiosques.

Adoptée

RÉSOLUTION 07-229-11 – AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 23 heures 35 et d'ajourner la présente session à une date à être convenue ultérieurement avec les membres du conseil.

Adoptée

Odette Ménard, maire

Robert Taylor, secrétaire-trésorier